



CSE du 27/02/2024

INFORMATIONS DIRECTION

Programmation moteur/jour

Mois de MARS

C8/C9 = 22

C10/C11/C13 = 202

TOTAL : 224

Intérimaires/Embauches:

Il a 94 intérimaires au 19 Février 2024 dans notre établissement.

Intéressement:

A ce jour, la prime d'intéressement 2024 s'élève à 60€.

Production 2024:

Les volumes de production pour 2024 sont de 42 493 moteurs.

VSD:

Le VSD est reconduit jusqu'à la semaine 16 pour la ligne des blocs et jusqu'à la semaine 15 pour la ligne des culasses.

Prochains CSE Ordinaires :

CSE ordinaire 28 mars 2024 à 9h.

PR / CKD (Tous types) Mois de Mars

Arbres à cames : 544

Vilebrequins : 436

Culasses : 121

Bielles : 153

Blocs : 6

MOTEURS DELIBERES Janvier :

3477 moteurs

VOLUME TOTAL En 2024:

3477 Moteurs

TRANSPORTS SPÉCIAUX FEVRIER :

7 500€

TOTAL :

13 756€

Questions CGT

JOBS POSTING :

Nous demandons un bilan de l'ensemble des jobs postings avec les informations suivantes :

1. Le nombre de candidature.
2. Les intitulés
3. Les nominés

Rép. Direction : «*Bilan Job Posting 2023.* »

Job Posting	Service	N. Candidature	Nominé
<i>Technicien.nne Qualité Staff Usinage</i>	<i>USINAGE</i>	<i>15</i>	<i>DIRY Clément</i>
<i>Technicien.nne Maintenance Bâtiment PTS</i>	<i>PTS</i>	<i>1</i>	<i>ROBERT Cédric</i>
<i>Responsable Problem Solving et Indicateurs</i>	<i>QUALITE</i>	<i>6</i>	<i>FREDERIC Thomas</i>
<i>Technicien.nne Méthodes logistiques</i>	<i>LOGISTIQUE</i>	<i>9</i>	<i>LABONDE Richard</i>
<i>Technicien.nne Atelier Usinage Fraiseur</i>	<i>PTS</i>	<i>4</i>	<i>DEBORD Mickaël</i>
<i>Technicien.nne Méthodes Outils Coupants</i>	<i>PTS</i>	<i>7</i>	<i>ROBILLARD Alexandre</i>
<i>Technicien.nne Essai Moteur</i>	<i>QUALITE</i>	<i>3</i>	<i>DUBOIS Stéphane</i>
<i>Technicien.nne Qualité Laboratoire Métallurgie</i>	<i>QUALITE</i>	<i>12</i>	<i>PETIOT Xavier</i>
<i>Technicien.nne Vissage</i>	<i>PTS</i>	<i>5</i>	<i>THOMAS Richard</i>

Maladie et maintien de salaire :

Nous vous demandons d'avoir le mode de calcul pour le maintien à 100% des salariés en maladie en horaire 3X8, nuit fixe, SD et VSD, plus précisément tous les éléments qui rentre en compte sur la fiche de paie pour ce calcul.

Rép. Direction : «*Nous vous donnerons ces informations lors d'une réunion spécifique au mois de mars.*»

Gestion du personnel :

Suite à la venue de M. Mansilla début février qui a annoncé un sureffectif de 40 personnes, nous demandons que toutes les ruptures conventionnelles individuelles soient acceptées.

Rép. Direction : «*Cette information est erronée, nous n'allons pas accepter toutes les demandes automatiquement.*»

Equipes de suppléances :

Etant donné qu'il y a plus de demandes que de places en VSD, nous vous demandons de respecter l'accord sur les équipes de suppléance à savoir le turn-over tous les 2 cycles.

Rép. Direction : «*Nous allons respecter l'accord.*»

BDESE :

Nous vous demandons une nouvelle fois de nous transmettre le lien et les codes pour accéder à la BDESE.

Rép. Direction : «*Nous allons vous donner prochainement ces informations.*»

Intéressement :

Nous vous demandons de prendre en compte les 3 mois d'ancienneté supplémentaires des salariés intérimaires embauchés de 2023 afin qu'ils perçoivent l'intéressement.

Rép. Direction : «*Nous attendons un retour du central, nous vous donnerons une réponse prochainement.*»

FDE :

Lors du CSE central du 25 janvier 2024, vous avez suite à notre question posée, indiqué que 64 salariés ont eu une nouvelle cotation.

Quels sont les intitulés d'emplois qui sont concernés pour ces 64 salariés. Nous vous demandons d'indiquer le nombre de salariés par intitulés.

Rép. Direction : «*Nous vous donnerons plus de détails prochainement.*»

Jours évènements familiaux :

Nous vous demandons l'attribution des 3 jours de congé pour le décès du beau-père (conjoint, concubin ou pacsé de la mère du salarié) ou belle-mère (conjointe, concubine ou pacsée du père du salarié).

Rép. Direction : «*nous ne donnerons pas de jour de congé supplémentaire cela doit être abordé lors de négociation.*»

Assurance élus CSE :

Comment sont assurés les élus du CSE dans le cadre d'une mission ?

Rép. Secrétaire CSE : «*nous allons vérifier ce point du contrat.*»

Numéro de téléphone :

Nous vous demandons de mettre à disposition des salariés un numéro de téléphone pour joindre l'entreprise la semaine et le week-end comme il existait avant avec le numéro de la loge.

Rép. Direction : «*Le numéro de la loge est le 06 26 29 14 55. Nous allons donner un listing au gardien afin qu'il puisse diriger le salarié vers le bon service.*»

ISS :

Nous vous demandons de mettre une personne supplémentaire d'ISS pour nettoyer les sanitaires le week-end pour les équipes de suppléance.

Rép. Direction : «*Au vu du nombre de salariés en VSD, nous n'allons pas mettre une personne le week-end. Mais nous pourrions envisager un renfort pour le lundi matin.*»

La CGT

Le 28 février 2024

La CGT FPT BLY
Portable : 0634106092
Mail : cgt_fpt_bly@orange.fr